

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2015

Présents : MM. Adam, Bezert, Micat, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Michener, Langlade, Saint-Seine, Tartarin

Excusés : Mme Prieur, M. Roulet

Secrétaire de séance : Mme Beauvais Céline

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

N° 2015-37 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE

5. 7 Institutions et vie politique – intercommunalité

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 à L5211-58

Vu la demande du conseil général proposant que le transport scolaire du SIS de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin soit géré par le syndicat intercommunal de transport scolaire du Ligueillois (SITS du Ligueillois)

Vu la délibération du SIS de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin en date du 02 mars 2015 portant modification des statuts par la suppression de la compétence « organisation du transport scolaire desservants les écoles du regroupement », à compter du 1^{er} septembre 2015, transmise en sous-préfecture le 24 mars 2015,

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer sur la modification proposée,

Considérant que la compétence «organisation transport scolaire desservant les écoles du regroupement» pourrait être exercée par le syndicat intercommunal de transport scolaire du Ligueillois (SITS du Ligueillois),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** les nouveaux statuts ainsi modifiés par le syndicat dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.

N° 2015-38 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DU LIGUEILLOIS

5. 7 Institutions et vie politique – intercommunalité

Le conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 à L5211-58

Vu la demande du conseil général proposant que le transport scolaire du SIS de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin soit géré par le syndicat intercommunal de transport scolaire du Ligueillois (SITS du Ligueillois),

Vu la délibération du comité syndical du SIS La chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves en date du 2 mars 2015 portant modification des statuts par la suppression de sa compétence «organisation du transport scolaire desservant les écoles du regroupement », à compter du 1er septembre 2015,

Vu la délibération du comité syndical du SITS du Ligueillois en date du 26 mars 2015 portant modification des statuts par l'ajout de la compétence « transport scolaire du regroupement pédagogique La chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves », à compter du 1^{er} septembre 2015,

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer sur la modification proposée,

Considérant la nécessité pour la commune de définir précisément la ou les compétences auxquelles elle adhère,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux statuts ainsi modifiés par le syndicat dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.
- **Demande** son adhésion pour les compétences suivantes :
 - transport scolaire vers Ligueil
 - transport scolaire vers Loches
 - transport du RPI La chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves

N° 2015-39 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Le maire explique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit pour l'opération suivante (opération de régularisation) :

- Remplacement du chauffage climatisation de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le virement de crédit comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Intitulé de l'opération	Compte	Montant
Pluriannuel voirie	2315 – opération n° 123	- 434,24 €
Remplacement du chauffage climatisation de la salle des fêtes	2158 – opération n° 140	+ 434,24 €

N° 2015-40 : REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET DES COMMERCES

3.3 Domaine et patrimoine - locations

Le maire explique au conseil municipal que les loyers des logements sont revalorisés chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) et les loyers des immeubles commerciaux tous les trois ans.

La formule de révision est la suivante : loyer actuel x nouvel indice / ancien indice

Logements :

Indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2013 : 124,83

Indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2014 : 125,29

Commerces :

Indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2012 : 107,01

Indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2014 : 108,47

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Fixe** les nouveaux loyers comme suit à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- Logement de l'école : $331,25 \times 125,29/124,83 = 332,47 \text{ €}$
- Log. n° 1 - 3, rue de l'Abbé Favoreau : $244,39 \times 125,29/124,83 = 245,29 \text{ €}$
- Log. n° 2 - 3, rue de l'Abbé Favoreau : $329,40 \times 125,29/124,83 = 330,61 \text{ €}$
- Log. n° 3 - 3 rue de l'Abbé Favoreau : $329,40 \times 125,29/124,83 = 330,61 \text{ €}$
- Logement Multiservice : $290,53 \times 125,29/124,83 = 291,60 \text{ €}$
- Boulangerie-multiservice : $153,56 \times 108,47/107,01 = 155,65 \text{ €}$
- Hôtel-restaurant Le Bellevue : $358,42 \times 108,47/107,01 = 363,31 \text{ €}$

N° 2015-41 : INDEMNITÉ D'ASSURANCE SUITE AU DYSFONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES

7.10 Finances locales – divers

Le maire indique que suite au dysfonctionnement du chauffage de la salle fêtes après son installation en 2005, l'assurance d'Alphaclim avait mandaté un expert afin d'étudier si la garantie décennale pouvait être mis en œuvre.

Le cabinet d'expertise a adressé à l'assurance de l'installateur son rapport. Il indique que le dysfonctionnement du chauffage peut être pris en charge par la garantie décennale.

L'assurance propose à la commune une indemnité de 17 952 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'indemnité de 17 952 € proposée par l'assurance Allianz au titre de la mise en œuvre de la garantie décennale suite au dysfonctionnement du chauffage de la salle des fêtes.

Questions diverses :

Syndicat intercommunal de transport scolaire

Mme Joubert indique qu'une permanence sera effectuée à la mairie le samedi 27 juin de 9 h – 12 h pour l'inscription des enfants aux transports scolaires.

Syndicat scolaire – accueil des enfants à partir de 2 ans

Le maire indique qu'il est envisagé d'ouvrir une très petite section à l'école de Bossée à la rentrée de septembre 2015.

Il faudrait un groupe de 5 enfants pour ouvrir cette section.

Si la classe de très petite section ouvre, la classe de l'école de Bossée comprendrait 30 enfants. Il est donc envisagé que l'école de La Chapelle-Blanche prenne en charge un groupe d'enfants de moyenne section.

Communauté de communes du Grand Ligeillois – commission stratégie

Le maire indique que le questionnaire sur la fusion des communautés de communes a été évoqué lors de la commission communautaire « Stratégie ». Seulement deux communes ont répondu. Compte-tenu des difficultés pour remplir ce document, il a été décidé de faire une réponse commune au Pays. Ce courrier reprendra les éléments évoqués par le conseil municipal.

Aménagement de la rue de l'Abbé Favoreau

Le maire indique que le Cabinet Urba 37 est venu présenter le nouveau projet d'aménagement de la rue de l'Abbé Favoreau suite aux remarques de l'architecte des bâtiments de France.

Le planning est le suivant :

- Début juin : lancement de l'appel d'offre – consultation des entreprises (3 semaines)
- Début juillet : analyse des offres
- Choix de l'entreprise - en conseil municipal : 10 juillet
- Réunion publique d'information avec les riverains : le 31 août 2015 à 20h – salle du conseil municipal
- Début septembre : Démarrage des travaux (durée prévisionnel : 2,5 mois)

Lettre d'information

Le maire indique qu'il faut préparer la lettre d'information pour le mois de juin.

Les articles prévus sont les suivants :

- Ouverture du site internet
- Les fêtes de l'été (fête du 14 juillet)
- L'Aménagement de la rue de l'église : projet + réunion publique
- Concours des maisons fleuries

Plan de désherbage communal

M. Delcroix, conseiller horticole à la chambre d'agriculture viendra présenter le plan de désherbage communal au conseil municipal du 30 juin.

Diagnostic sur l'accessibilité des ERP aux personnes à mobilité réduite

Le bureau Véritas a remis son rapport sur l'accessibilité des ERP aux personnes à mobilité réduite. La majorité des bâtiments communaux doivent faire l'objet d'aménagement. Le montant des travaux est estimé à 47 000 €.

Le maire indique que certains travaux pourront être réalisés par les agents techniques.

Il sera déposé en septembre un calendrier des travaux (agenda programmé d'accessibilité) auprès de la Préfecture.

Document unique sur l'évaluation des risques professionnels

Présentation du power-point.

L'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire pour chaque employeur (décret du 5 novembre 2001). Les résultats de l'évaluation sont retranscrits dans un document que l'on appelle document unique.

Ce document permet de réaliser un bilan écrit de la situation générale de la collectivité en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Il a aussi pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un plan de prévention des risques (recenser les besoins en formation, les nouveaux équipements).

Afin de réaliser ce document un comité de pilotage a été créé (Martine

Tartarin, Christophe Vandennecke, Lucie Fétiveau). Des groupes de travail ont été constitués pour chaque service (administratif, technique, garderie, entretien et animation) afin de recenser : les activités effectuées, les risques associés, les moyens de prévention existants et les actions nouvelles de prévention.

Le document unique sera ensuite soumis au conseil municipal pour approbation.

Délibération pour la répartition du F.P.I.C (Fonds nationale de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Le maire indique que la commune doit délibérer avant le 30 juin sur les modalités de répartition du FPIC entre les communes et la communauté de communes.

Le maire rappelle que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes plus favorisées pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Après discussion, une réunion de conseil municipal est fixée le mardi 23 juin à 19 h30.

Conseil municipal junior :

Mme Beauvais indique que le conseil municipal junior s'est réuni le vendredi 22 mai.

Les projets indiqués dans leur profession de foi ont été priorisés :

- 1 - Organisation de soirées (crêpes, jeux de société)
- 2 - Installer des portes-vélos
- 3 - Créer des parcours de randonnées à vélo
- 4 - Refaire le terrain de pétanque
- 5 - Organiser des sorties pédagogiques au château de Grillemont
- 6 - Installer des tables de ping-pong
- 7- Créer un parcours de santé
- 8 - Construire un city stade
- 9 - Rénover le stade de football
- 10 - Créer un jardin public avec des jeux pour les enfants

Une réunion est programmée le vendredi 26 juin avec le CMJ afin de préparer la présentation des projets (les 4 premiers) au conseil municipal du

30 juin.

La réunion du conseil municipal du 30 juin est fixée à 20 h.

Commission des chemins

M. Taupin indique que deux devis ont été demandés pour le curage des fossés de champs. L'entreprise Villaumé a été retenue pour un montant de 1 590 € T.T.C.

Manifestation « Les Cirandonnées »

Le maire indique qu'une manifestation est organisée le 28 juin 2015 par l'office du tourisme du Grand Ligueillois. M. Adam était le référent pour cette manifestation. Il a été convié à la première réunion de préparation mais pas aux suivantes. La commune n'a donc pas été intégrée au projet.

Une randonnée cyclo est prévue de Bournan à Ciran avec le club de Ligueil. Les cyclorandonneurs passeraient dans la cour du château de Grillemont.

M. Bezert indique que le club cyclo randonneurs de Ligueil n'a pas l'intention de participer à la manifestation. Mme de Saint-Seine indique qu'elle n'est pas au courant du passage de la course au château.

Le maire indique que des précisions vont être demandées à l'office du tourisme.

Forêt des Livres

Mme Langlade demande si des conseillers souhaitent être bénévoles pour la manifestation « La Forêts des livres » qui se déroulera le dimanche 30 août.

Après discussion, M. Micat et Mme Langlade se proposent pour être bénévoles.

Informations diverses :

- Un stagiaire sera présent au secrétariat de mairie du 1^{er} juin au 27 juin. Dorian SIRON prépare un bac professionnel Gestion et Administration au lycée Émile Delataille.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 23 juin 2015 à 19 h 30.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 26 mai 2015

	Délibérations
2015-37	Modification des statuts du syndicat scolaire
2015-38	Modification des statuts du syndicat intercommunal de transport scolaire du Ligueillois
2015-39	Décision modificative n° 2 – budget principal
2015-40	Revalorisation des loyers des logements communaux et des commerces
2015-41	Indemnité d'assurance suite au dysfonctionnement du chauffage de la salle des fêtes

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2015

Conseillers municipaux	signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	Absente
Roulet Lionel	Absent
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	